

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_210**

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

Vu la demande présentée par l'entreprise **COLAS** en date du **23 septembre 2026**,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux d'enrobé, **Clos de la Marinière**, tout en assurant la sécurité des usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de la réalisation de ces travaux, un rétrécissement de chaussée sera mis en place Clos de la Marinière, permettant l'empiètement sur la chaussée et autorisant le stockage des véhicules des entreprises : Mont-Blanc Valorisation, Transdev et 3B.
Les travaux se dérouleront **du 01/10/2026 au 05/10/2026**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 23/09/2026

Le Maire,

Sandro PÉPIN

